

AFFAIRE N° 21. - Remise en état d'une dépense de 104.280 Frs
représentant le coût et les frais de pose de l'armoire de signalisation de la rue
de signalisation de la rue Juliette Dada

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 24 Février dernier un accident de la circulation a tellement endommagé l'armoire de commande et les de signalisation du carrefour des rues Juliette Dada et Alexis de Villeneuve qu'il a fallu la remplacer.

La Société BOURBON LUMIERE nous a présenté un devis de 104.280 Frs pour ce travail (coût de l'appareil plus frais de pose).

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir valider cette dépense qui a d'ailleurs été remboursée par le Groupement Français d'Assurances chez qui était assuré l'automobiliste responsable de cet accident.

Cette recette extraordinaire sera prise en compte au chap. 936 - Art. 834 du budget communal 1968.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

104.280 Frs pour ce travail (coût de l'appareil plus frais de pose) 896
1968
Je propose de valider cette dépense qui a d'ailleurs été remboursée par le Groupement Français d'Assurances chez qui était assuré l'automobiliste responsable de cet accident.
Adopté à l'unanimité.